



Madame Florence ROBINE
Directrice générale de l'enseignement scolaire
Ministère de l'Education nationale
107 rue de Grenelle
75007 PARIS

N/R : CC/NA 77 15/16

Paris, le 23 mars 2016

Objet : mise en œuvre du CAFFA dans les académies

Madame la Directrice,

Je me permets d'attirer votre attention sur la mise en œuvre hésitante et hétérogène du CAFFA (certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique), dans les académies. Celle-ci décourage les candidats potentiels et hypothèque le rôle de cette nouvelle certification dans le cadre d'une formation des enseignants refondée.

Dans certaines académies, la session 2016 n'a pas été organisée. Ailleurs, ce sont les conditions de dispense d'épreuve d'admissibilité qui, après de multiples rebondissements, font l'objet de critères locaux drastiques qui écartent beaucoup de professeurs et conseillers principaux d'éducation, pourtant investis depuis longtemps dans des fonctions de formateurs. Dans la plupart des académies enfin, l'information sur le CAFFA et ses épreuves est restée confidentielle.

Pour le SE-Unsa, ces mauvaises conditions de mise en œuvre confèrent un caractère accessoire à cette nouvelle certification. Alors que les modalités de désignation des tuteurs et formateurs académiques manquent particulièrement de transparence, on peut s'interroger sur la volonté réelle des rectorats et des corps d'inspection de voir se déployer cette certification qui reconnaît et objective les compétences de formateur.

La SE-Unsa a souhaité la création de cette certification parce qu'elle concourt à la réussite de la réforme de la formation des enseignants engagée en 2013 et répond à l'aspiration de développement professionnel de nombreux enseignants et CPE. Le SE-Unsa souhaite que sa mise en œuvre effective soutienne bien ces objectifs.

Je vous prie de bien vouloir engager un bilan de la mise en œuvre de la session 2016 dans les académies et d'organiser des régulations pour la prochaine session.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Christian CHEVALIER
Secrétaire général

Copie à M. Bernard LEJEUNE